



To: Cocoa producers
Traders
Fairtrade members
cc: Standards Committee
Fairtrade International staff
FLOCERT staff

Eleonora Gutwein
Head of Standards & Pricing
e.gutwein@fairtrade.net

29 septembre 2023

Standard révisé pour le cacao destiné aux organisations de petits producteurs et aux acteurs commerciaux

Chers partenaires de Fairtrade,

Le Comité des Standards de Fairtrade International a décidé d'une version révisée du Standard de Fairtrade pour le Cacao applicable aux Organisations de Petits Producteurs (OPP) et aux acteurs commerciaux. Pour plus de détails sur cette décision, veuillez-vous référer aux minutes des réunions du Comité des Standards disponibles sur notre site web [ici](#).

Le Standard révisé pour le cacao applicable aux organisations de petits producteurs et aux acteurs commerciaux est disponible [en anglais](#). Les versions traduites en espagnol et en français seront publiées très prochainement [ici](#).

Dans cette révision, 12 exigences décrivant un système de gestion interne (SGI) ont été modifiées, ajoutées ou déplacées dans le Standard. Avec un SGI efficace, les producteurs pourront identifier et mettre en œuvre des améliorations sur la base d'un suivi sur le terrain des taux d'adoption de meilleures pratiques par les agriculteurs. La capacité des producteurs est renforcée pour mieux gérer leurs organisations et offrir des avantages à leurs membres et à leurs partenaires commerciaux. Un SGI efficace est un outil essentiel pour contribuer au développement organisationnel d'une organisation de producteurs et améliorer leur accès aux marchés haut de gamme. Ces exigences seront applicables à partir de janvier 2025.

Fairtrade a développé plusieurs documents et outils pour soutenir la mise en œuvre des exigences publiées en 2022 et 2023 :

1. Un [document sur les principaux changements](#), répertoriant les changements dans le Standard Fairtrade pour le cacao. Ce document identifie les principaux changements apportés au standard et comprend un tableau décrivant plus en détail l'étendue des changements apportés, en suivant la structure du nouveau standard.
2. Un [calendrier de mise en œuvre](#) pour les exigences entrant en vigueur en janvier 2024. Le commerce équitable a introduit une nouvelle approche de l'assurance qui encourage l'amélioration et le progrès continu. La mise en œuvre progressive garantit que les producteurs et les négociants disposent de suffisamment de temps pour se préparer et pour construire leurs systèmes étape par étape afin de parvenir à une conformité totale avec le standard.
3. Un [guide sur la gestion des relations avec les exploitants agricoles](#), pertinent pour la Côte d'Ivoire et le Ghana.



FAIRTRADE
INTERNATIONAL

4. Une [définition du système de suivi et de remédiation](#), pertinente pour l'exigence 3.3.1 Suivi et remédiation du travail des enfants et du travail forcé, applicable en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Bientôt, une note d'interprétation sera publiée [ici](#), expliquant la soumission des données pour les exigences de la section 3.4 Prévention de la déforestation et développement environnemental de la norme.

En outre, d'autres conseils supplémentaires sur le Standard Fairtrade révisé pour le cacao seront fournis en 2023 et 2024, et seront publiés [ici](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter Kerstin Cron à l'adresse suivante : k.cron@fairtrade.net.

Meilleures Salutations

Eleonora Gutwein